

FORMULAIRE 77

Avis de rejet d'une réclamation, du droit à un
rang prioritaire ou d'une garantie ou Avis d'évaluation d'une réclamation
(paragraphe 135(3) de la Loi)

Avis est donné que :

(A) en ma qualité de syndic agissant relativement à la faillite (*ou* à la proposition) de _____, j'ai rejeté votre réclamation (*ou* votre droit à un rang prioritaire *ou* votre garantie sur les biens) en totalité (*ou* pour la somme de _____ \$), conformément au paragraphe 135(2) de la Loi pour les motifs suivants :

(Donnez les motifs du rejet.)

(ou)

(B) en ma qualité de syndic agissant relativement à la faillite (*ou* à la proposition) de _____, j'ai décidé que votre réclamation éventuelle ou non liquidée est une réclamation prouvable, et j'ai évalué celle-ci à _____ \$, et, en conséquence, votre réclamation est réputée prouvée pour ce montant conformément au paragraphe 135(1.1) de la Loi.

Dans la mesure où vous désirez contester ma décision de rejeter votre réclamation en tout ou en partie (*ou* votre droit à un rang prioritaire, *ou* votre garantie *ou* l'évaluation de votre réclamation), vous pouvez interjeter appel devant le tribunal dans les 30 jours suivant la date de signification du présent avis, ou dans tel autre délai que le tribunal peut accorder sur demande présentée dans les mêmes 30 jours.

Daté le _____, à _____.

Syndic autorisé en insolvabilité